

Décembre 2019 N°43

Reuil en Brie

Bulletin d'Informations Municipales Mairie de Reuil en Brie



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : http://www.reuil-en-brie.fr/ Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

2: 01.60.22.07.51

L'ÉDITORIAL



Chères Reuilloises, Chers Reuillois,

L'année 2019 va bientôt se terminer...

Vive 2020!

Essayons de faire le bilan d'une année de Bien Vivre à Reuil en Brie.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux sont repris dans le présent journal et retracent dans le détail et chronologiquement les orientations et les décisions des élus.

La gestion de la Commune n'est pas simple. Les baisses des dotations nous imposent des choix sur les travaux et les grands chantiers. En pages intérieures, vous trouverez les réalisations de cette année. Certains chantiers sont nécessaires afin d'être en conformité sur les règles d'accessibilités. D'autres investissements ont été faits afin de préserver l'avenir des aléas climatiques : je pense au busage des rûs, aux curages des fossés en bordure de route mais aussi et surtout en forêt afin de limiter les ruissellements.

Un aménagement sécuritaire a été réalisé en sortie de Reuil en direction de Luzancy : deux écluses, de deux types différents, afin de réduire les vitesses des usagers. Le civisme et le respect ne fonctionnent plus, il est nécessaire de contraindre ; ce n'est pas un jugement, mais un constat.

La très mauvaise nouvelle a été la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire. Cette annonce fût faite au premier trimestre 2019, avec pour conséquence le refus de notre demande de subvention pour les constructions de deux salles de classe et d'un restaurant scolaire. Le projet est donc gelé. Une grande enseigne alimentaire s'est installée sur la rue du 08 mai 1945. L'Agence Régionale Territoriale (Ex DDE) a imposé à ce magasin de réaliser des aménagements routiers, et la reprise du trottoir au droit de la parcelle. Bien conscient de l'avantage de la proximité de cette grande surface, de la nécessité de pouvoir s'y rendre en sécurité et à pied, le Conseil Municipal a validé le projet de poursuivre la réfection totale du trottoir entre La Ferté sous Jouarre et Reuil en Brie, soit en complément de ce qui vient d'être réalisé. Une demande de subvention au Département, dans le cadre du contrat FER, a été faite et elle a été acceptée. L'entreprise doit commencer les travaux tout début 2020. Ainsi, cette liaison entre nos deux communes permettra des déplacements écoresponsables, en sécurité.

Chères Reuilloises, Chers Reuillois, le Conseil Municipal se joint à moi afin de vous souhaiter la meilleure année 2020 possible. Et afin de partager un moment de convivialité, je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

SAMEDI 18 JANVIER 2020 À 11H00 Au Foyer de l'Amitié

Le Maire, P ROMANOW



CONSEILS MUNICIPAUX

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2019

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN MAZUR, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI.

Absente: Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

Absent excusé: Claude TESSIER.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

<u>2. Paiement factures investissements avant approbation budget 2019.</u>

Conformément à la réglementation relative au paiement des factures d'investissements, il est proposé de régler les factures suivantes :

- 1) AUDICCE (Numérisation PLU) pour 960€.
- 2) ENEDIS (Raccordement Lidl) pour 16 318,80€.
- 3) BUREAU 02 (Mobilier bureau) pour 842,36€.
- 4) MARIE 77 (Clôture bassin d'orage) pour 3 089,40€.
- 5) MOD-HUS (Honoraires) pour 5 304€.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention CDG 77.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention proposant des services optionnels pour la gestion des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

4. Affouage 2019.

Monsieur Didier HAMMEL propose de renouveler l'opération d'affouage selon les modalités de l'année précédente.

Adopté à l'unanimité.

5. Sollicitation Contrat Rural.

Monsieur le Maire expose les modalités de signature d'un contrat rural dans le cadre de la construction de deux classes et d'un restaurant scolaire sur la base d'un montant TTC de 1 101 378,00€ rappelant que la Commune a déjà

sollicité une subvention DETR auprès de l'état pour 336 000,00€.

Le financement sollicité dans le cadre du Contrat Rural s'élève à :

- 1) Conseil Régional d'Ile de France : 148 000,00€.
- Conseil Départemental de Seine et Marne : 111 000,00€.

Le reste à charge communal dont TVA de 183 563,00€ sera réparti comme suit :

Fonds propres : 206 378,00€

Emprunts : 300 000€.

Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

6. Sollicitation subvention au titre du Fond d'Equipement Rural 2019 auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose les modalités de demande de cette subvention dans le cadre de la démolition de deux préfabriqués, location provisoire d'une salle de classe et aménagement des abords et accès PMR sur la base d'un montant TTC de 245 985,00€. La subvention demandée est de 50 000.00€.

Le reste à charge communal dont TVA de 40 997,50€ sera de 195 985,00€.

Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

7. Proposition d'achat d'un terrain en centre bourg.

Monsieur le Maire expose au Conseil, la possibilité d'acquisition d'un terrain constructible permettant la réalisation d'un parking visant à améliorer le stationnement dans le bourg. L'opération pourrait se faire en deux temps ; à savoir l'acquisition foncière puis ultérieurement, la réalisation des travaux d'aménagement.

Après débat, 7 voix Contre la proposition d'achat du terrain, 3 voix Pour et 2 Abstentions, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 5 Avril 2019

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Anne BOULIN, Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.

Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA et Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 8 Février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Point supplémentaire

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire concernant le Zéro Phyt'eau.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2018 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 148 638,87€ en section investissement et à 402 891,45€ en section fonctionnement soit un total de 551 530,32€.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2018.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil. Ceux-ci sont identiques au Compte de Gestion.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2018.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est reporté à hauteur de 402 891,45€ en section recette de Fonctionnement.

Le résultat positif de 148 638,87€ du poste investissement est reporté en section recette d'Investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 3 Taxes 2019.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Pour 2019, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de retenir 12,85 % pour la taxe d'habitation, 19,98% pour la Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

Adopté à l'unanimité.

6. Vote des subventions.

Une seule demande de subvention a été faite pour le Sport Ecole (Opération Poney).

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant qu'en 2018 à savoir 800€.

Adopté à l'unanimité.

7. Vote du Budget 2019.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget investissement comprend entre autre des travaux de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour 10 000€, 19 400€ pour l'aménagement de 2 écluses rue du 8 Mai 1945, 22 600€ de canalisation rue Gambetta et 25 500€ parking Rohan (travaux 2018 mais paiement 2019). Aucun emprunt n'est prévu.

Le budget fonctionnement acte notamment des travaux de voirie rue Gambetta et Croix de Pierre pour 58 900€ ainsi que des travaux cimetière et église pour 16 700€.

Le budget global 2018 est équilibré et s'établit comme suit :

Fonctionnement : 962 200€
 Investissement : 236 442€
 Total : 1 198 642€

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité nouveau Receveur.

Monsieur le Maire indique que suite à la nomination d'un nouveau Receveur Municipal, il convient de statuer sur la demande et l'indemnité de conseil et propose le taux le taux de 50%/an (taux identique à celui du précédent Receveur).

Adopté par 11 voix Pour et 1 voix Contre.

<u>9.Convention entretien renouvellement</u> appareils de défense contre l'incendie.

Madame Catherine RIEHL expose que la précédente convention arrive à échéance et propose de signer une nouvelle convention pour une durée de 2 ans avec la SAUR. La rémunération annuelle pour 4 poteau d'incendie est de 240€ HT base janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10. Modification statuts CACPB.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications relatives au transport scolaire et subventionnement des titres de transport des collégiens.

Adopté à l'unanimité.

11. Vente de bois.

Monsieur le Maire, sur avis de Monsieur Didier HAMMEL propose de fixer le prix du stère (non livré) à 34€.

Adopté à l'unanimité.

12.Augmentation temps de travail d'un Agent Administratif.

Suite aux démarches effectuées auprès du Centre de Gestion et avis favorable, Monsieur le Maire, rappelant que ce point a déjà été évoqué en Conseil Municipal, propose de délibérer sur le passage à temps plein d'un Agent.

Adopté à l'unanimité.

13. Détail compte Fêtes et Cérémonies 6232.

Monsieur le Maire, conformément à la demande des services de Contrôle de la Légalité, demande au Conseil de statuer sur le contenu de ce compte dont détail a été fourni aux membres du Conseil. Y sont ajoutées les dépenses de sécurité et gardiennage liées aux manifestations fêtes et cérémonies.

Adopté à l'unanimité.

14. Trophé Zéro Phyt'eau.

Monsieur Didier HAMMEL expose que Le Département et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZERO PHYT'Eau » et propose que la Commune confirme son engagement dans la non utilisation des produits chimiques destructifs par la signature d'une convention avec le Département.

Adopté par 11 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier Hammel demande si le compte rendu de la réunion du Grand débat est accessible. Réponse : Le CR est en ligne sur le site Internet de la Commune. Il demande également si le dossier fibre avance. Réponse : La Commune n'a pas été recontactée depuis l'automne.

Lucien Dubois, devant la contenance insuffisante du bac vert pour certaines propriétés demande s'il est possible d'obtenir un bac plus grand ou bien un second bac. Réponse : Problème à soumettre au SMICTOM.

Catherine Riehl fait un résumé d'une réunion d'information sur l'implantation de BIV (Borne d'Information Voyageurs) en pays fertois. Une borne devrait être installée à Reuil après signature d'une convention.

Elle tient également à remercier au nom de la commune, les agents assurant le remplacement d'absences inopinées en restauration scolaire et garderie. *Patrick Romanow* précise que nos Agents sont parfois victimes d'agressions verbales inadmissibles et qu'il appliquera une tolérance zéro envers toute personne se rendant coupable de propos déplacés.

Pascal Carbuccia souhaite confirmation de la date de la fête communale. Réponse : 15 Juin 2019.

Claude Tessier déplore qu'un livre ait été déchiré dans la boite à livres récemment installée sous l'ancien abri bus.



Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2019

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.

Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS, Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW. Absente excusée Sophie CORNILLET. Absente Anne BOULIN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 5 Avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

2. Annulation délibération 2019-05 FER 2019.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'annuler cette délibération concernant le projet école suite à son ajournement afin de pouvoir monter un autre dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention FER projet trottoir en Reuil en Brie et La Ferté sous Jouarre.

Monsieur Pascal CARBUCCIA présente le projet de création d'un trottoir conforme aux normes entre les deux communes prolongeant ainsi de part et d'autre le secteur déjà aménagé par la Société LIDL.

À cet effet, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Fonds d'Équipement Rural (FER) d'un montant de 50 000€, auprès du Département de Seine et Marne.

Adopté à l'unanimité.

4. Modification statuts CACPB.

Monsieur le Maire expose la modification des statuts de la CACPB donnant la compétence « Création et gestion de maisons de services au Public ».

Adopté à l'unanimité.

5. Convention B.I.V.

Monsieur le Maire indique que l'installation (gratuite pour la Commune) d'une Borne d'Information Voyageur (B.I.V.) par l'exploitant du réseau Bus Marne et Morin implique la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité

6. Tarification des services aux familles.

Monsieur le Maire propose d'arrêter les barèmes pour l'année scolaire 2019/2020.

Le prix du repas cantine est fixé à 4,40€ par enfant et à 5€45 au niveau adulte. Le forfait administratif est inchangé à 12€ ainsi que les tarifs étude.

Adopté à l'unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier HAMMEL fait un point étape sur l'avancement du PNR (Parc Naturel Régional).

Pascal CARBUCCIA informe de l'état d'avancement des travaux rue Gambetta.

Claude TESSIER s'enquiert du désherbage du cimetière face à la poussée des mauvaises herbes. Ces travaux seront traités par les Agents.

Patrick ROMANOW informe de la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat individuel (PTRE). Le fichier de présentation sera adressé par mail aux membres du Conseil.



Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre2019

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Points supplémentaires

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points supplémentaires suivants :

- CLECT
- Frais de scolarité La Ferté sous Jouarre
- Acquisition foncière rue Gambetta
- Redevance Orange

Adopté à l'Unanimité.

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 17 Mai 2019.

Adopté à l'Unanimité.

<u>2. Fusion CACPB et une partie du Pays Créçois.</u>

Monsieur le Maire explique que suite au départ de plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays Créçois, cette dernière, réduite à 12 communes, s'est rapprochée de la CACPB afin de fusionner.

Par délibération du 19 juin 2019, les deux communautés ont adopté le principe d'une fusion et il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette fusion.

Monsieur le Maire produit une carte fixant les nouveaux contours de la CACPB en cas de fusion. Une note de présentation a été fournie aux élus.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 7 voix Pour, 4 Abstentions et 1 voix Contre.

3. Convention travaux voierie avec la CACPB.

Monsieur le Maire expose les conditions d'adhésion au marché d'entretien, réparations et travaux neufs de voiries communales avec la CACPB. Cette convention existait auparavant avec la CCPF et le marché arrivant à expiration a été relancé par la CACPB. Monsieur DUBOIS indique qu'il conviendra de vérifier le pourcentage de versement à la commande.

Adopté à l'Unanimité.

<u>4. Convention SDESM pour relevés topographiques et géolocalisation des réseaux.</u>

Monsieur le Maire propose de signer cette convention précisant qu'il n'y a aucun coût

d'adhésion. La commune fait uniquement appel à cette prestation en cas de besoin.

Adopté à l'Unanimité

5. Subvention PNR.

Monsieur Didier HAMMEL rappelle le contexte du projet de création d'un PNR (Parc Naturel Régional) et la demande d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 333€20 (0,40€/habitant).

Adopté à l'Unanimité.

6. Demande de subvention DETR.

Pascal CARBUCCIA et Lucien DUBOIS rappellent le plan de mise en conformité des équipements communaux aux normes PMR et les travaux à effectuer par tranches annuelles. Les prochains travaux envisagés concernent l'école Lucien Maillet, le Foyer Rural et le Jardin du Souvenir pour un montant prévisionnel total de 27 786€ HT.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 50% des dépenses HT, au titre de la DETR 2020

Adopté à l'Unanimité

7. Recette redevance GRDF.

Monsieur le Maire propose de valider la redevance GRDF pour un montant de 256,67€.

Adopté à l'Unanimité.

8. Indemnité Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire demande de statuer sur la demande d'indemnité de conseil et propose de reconduire le taux de 50% soit un montant de 197€36.

Adopté par 11 voix Pour et 1 voix Contre.

9.Acquisition Bien sans Maître.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier à savoir un bien immobilier tombé en ruines sis rue du 8 Mai 1945 pour lequel la Commune a dû prendre des mesures de sécurité. Aucun propriétaire ni héritier n'ayant pu être identifiés par un généalogiste agréé, la procédure d'acquisition à titre gratuit peut être lancée.

À l'issue de cette procédure, la commune pourra l'incorporer dans son domaine et procéder à sa démolition.

Adopté à l'Unanimité.

10. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur Lucien DUBOIS expose le principe de cette Commission et propose d'adopter le rapport visant à retenir la somme de 2 150€ pour instruction des droits du sol (frais d'urbanisme) à déduire et le montant de l'allocation compensatrice d'un montant de 94 351€.

Adopté à l'Unanimité.

11. Frais de scolarité.

Monsieur le Maire propose d'accepter la facturation d'un montant de 393€63 demandé par La Ferté sous Jouarre pour frais de scolarité en classe ULIS d'un enfant reuillois, précisant que la décision d'orientation dans cette section spécialisée est motivée par les services de l'Inspection Académique.

Adopté à l'Unanimité.

12.Acquisition Foncière.

Monsieur le Maire propose l'acquisition au prix de 28 000€ hors frais d'un terrain sis rue Gambetta pour lequel la Commune dispose d'un droit de préemption. Ce terrain a pour vocation de devenir à terme un équipement public. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes en vue de l'acquisition de ce terrain.

Adopté par 10 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre.

13. Encaissement Redevance Orange.

Monsieur le Maire propose de valider la redevance Orange pour un montant de 549,60€.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier Hammel informe le Conseil de la location d'une pelleteuse pour 2 jours pour travaux sur chemins communaux et la mise en valeur du parterre à l'entrée de Aulnoy.

Pascal Carbuccia informe du lancement d'une opération de remplacement des ampoules défectueuses sur l'éclairage public.

Catherine Riehl donne information sur les travaux en cours sur le PLU et fait un bilan sur le fonctionnement de la cantine après l'arrivées de nouveaux personnels.

Françoise Sadkowski indique qu'une petite reprise du bitume sera nécessaire rue Gambetta.

Claude Tessier fait le point sur les travaux en cours au cimetière.

Yvelise Bitoun signale à nouveau la présence de voitures ventouse sur le Parking rue de Rohan.



VIE SCOLAIRE

Juin 2019 a vu l'exposition du concours de dessins réalisés par les enfants. Bravo à nos jeunes et talentueux élèves fiers de poser devant le char décoré par leurs soins pour la fête.





Huit Mois et...

D'octobre 2018 à avril 2019, les reuillois ont pu voir la transformation d'une friche en Grand Magasin. Les perturbations de la circulation ont pu agacer mais il fallait en passer par là pour la réalisation de cette structure commerciale dont l'implantation a aussi entrainé le reprofilage total du trottoir réalisé aux normes actuelles soit 1m40 de large et ce, dans le cadre de l'aménagement de la route. Ces travaux ont été financés par l'enseigne commerciale. Soucieuse de poursuivre ce trottoir de part et d'autre du segment réalisé, la commune a déposé une demande de subvention pour la continuité du trottoir permettant ainsi aux piétons du bourg de rejoindre La Ferté sous Jouarre en toute sécurité.

Quelques étapes spectaculaires cette construction du Lidl :



















RETROSPECTIVE

Cérémonies du 8 mai

En cette année du 75^{ème} anniversaire de la libération, les porte-drapeaux étaient accompagnés de d'hommes portant la tenue militaire de l'époque et c'est avec une certaine émotion que toutes les personnes présentes ont écouté l'hymne national.





Cérémonies du 11 novembre

Pour ce 101^{ème} anniversaire célébré par un temps pluvieux, c'est avec plaisir que nous avons noté la présence d'enfants et d'adolescents venus s'associer à cet hommage.

Les participants se rendirent ensuite au cimetière pour fleurir la tombe des victimes et celle du soldat inconnu.





Les Diplômés

Les vœux sont l'occasion de remettre médailles et récompenses.

Bravo à vous !!





Inauguration Place Claude ROBBÉ

En mémoire de Claude ROBBÉ, Conseiller Municipal de 2008 à 2018 qui a œuvré à la réalisation de la place parking de Reuil en y dessinant les plans et qui fut un infatigable négociateur de prix avec une éternelle jovialité, la Municipalité a décidé de lui rendre hommage avec la pose officielle de cette plaque en présence de sa famille. Une inauguration très émouvante.



ENVIRONNEMENT.

Affouage

L'affouage est la pratique permettant à une Commune d'attribuer à ses résidents des lots de bois de chauffage à couper ou à récupérer sur les parcelles communales, moyennant une taxe d'affouage s'élevant cette année à 2€ par stère.

Nous lançons, cette année encore, un appel à candidature pour couper et enlever des arbres morts ou malades des parcelles communales.

L'affouage suppose le respect d'un règlement qui indique les bonnes pratiques (n'abattre que les arbres marqués, mais tous les arbres marqués, ne pas blesser les arbres qui doivent rester pour régénérer le couvert, etc..), et son respect est contrôlé par 3 garants choisis parmi les affouagistes. Une réunion d'information sera organisée pour donner toutes informations utiles aux personnes inscrites pour l'affouage.

Campagne Affouage 2019-2020

Vous souhaitez vous couper du bois de chauffage sur les parcelles boisées de la Commune ? -5 stères minimum-

> (Usage personnel exclusivement) **INSCRIVEZ-VOUS EN MAIRIE** 01 60 22 07 51.



TRAVAUX SUR NOS CHEMINS

L'entretien des chemins et fossés attenants est une tâche de longue haleine et le travail accompli depuis plusieurs années commence à porter ses fruits sachant qu'il reste encore de l'ouvrage pour de vaillants bras. L'année 2019 a vu une nouvelle séquence de pause de rigoles transverses, de barrières et de reprise de fossés. Ces travaux devraient désormais empêcher les phénomènes de ruissellement qui ravinaient et dégradaient nos chemins, entraînant parfois des coulées de boue et de graviers sur nos rues et routes.

Nos chemins cessent donc de se dégrader ; ils sont en principe accessibles en toutes saisons aux piétons dans des conditions acceptables. En revanche, les cavaliers et engins motorisés sont toujours priés de ne pas les emprunter lorsque le sol est détrempé. Pour protéger les zones les plus fragiles, des barrières ont été posées à l'entrée du chemin des Vaches, côté château de Bréau, et sur le chemin de Reuil à Tarterel au-dessus du cimetière, et en dessous de Tarterel. Elles permettent le passage des piétons et des cyclistes, mais pas celui des 4x4, et dissuadent les motards et cavaliers. Depuis leur pose, ces utilisateurs jouent vraiment le jeu et s'abstiennent pour le plus grand profit de l'amélioration de nos chemins. Les barrières resteront en place jusqu'à consolidation et stabilisation complète des parties remaniées.





Frelons asiatiques, c'est le moment de les détruire !

Le frelon asiatique est un nuisible en plein développement, ce qui présente de graves dangers pour l'homme, (une piqûre peut être mortelle), et pour l'environnement, (ils détruisent massivement nos pollinisateurs, abeilles, papillons, bourdons).

Novembre Décembre est la meilleure saison pour les détruire. Avec la chute des feuilles, les nids deviennent visibles dans les arbres et



les haies, et les futures reines sont encore dedans. Vers Noël elles vont les quitter pour aller hiverner au sol, en attendant de créer un nouveau nid au printemps suivant.

Observez attentivement vos arbres, arbustes, haies, appentis. En présence d'une boule suspecte d'aspect cartonné, faites appel à un professionnel pour la destruction. Une liste de spécialistes est disponible en Mairie (01 60 22 07 51).

SIGNALEZ EN MAIRIE TOUT NID QUI NE SERAIT PAS SUR VOTRE PROPRIETE, ET TOUTE DIFFICULTE QUE VOUS AURIEZ POUR PROCEDER A LA DESTRUCTION





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie ouvre un deuxième télécentre à la Ferté-sous-Jouarre.

Baptisé e-Cre@, il a ouvert ses portes le 15 novembre 2019.

Ce tiers lieu de travail est destiné aux salariés de grandes entreprises mais également aux créateurs d'entreprises et aux indépendants, qui souhaitent disposer d'un espace de travail professionnel situé à proximité de leur domicile ou d'un lieu de rendez-vous, pour un usage flexible : d'un à plusieurs jours par semaine, à la journée, à la demi-journée ou à l'heure, 24h/24 et 7jours/7.

Situé à quelques minutes à pied de la gare de La Fertésous-Jouarre, le télécentre e-Cre@ dispose d'une surface d'environ 220 m², 4 espaces de travail partagés pour 17 personnes, 3 bureaux fermés (1 bureau pour 4 personnes et 2 bureaux de 1 à 2 personnes), du très haut débit grâce à la fibre optique, une salle de réunion de 8 à 12 places et une kitchenette. Comme l'e-L@b, e-Cre@ a vocation à favoriser le travail collaboratif. Une animatrice sera présente du lundi au vendredi, de 9h à 12 et de 14h à 18h, elle sera chargée de la gestion des réservations et de l'organisation d'événements pour les utilisateurs du site. Des tâches de secrétariat pourront lui être confiées de manière occasionnelle.

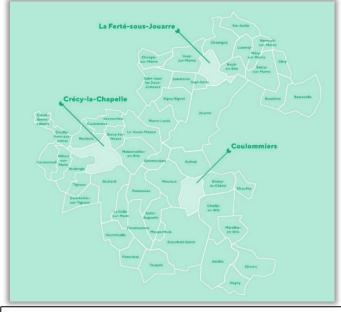
L'e-Cre@ proposera également des prestations de domiciliation d'entreprise.

Grâce à un badge, les utilisateurs pourront accéder 7 jours sur 7 et 24h sur 24 à cet espace

Pour découvrir ce nouvel espace de travail, une opération portes ouvertes a été organisée le jour de l'inauguration le jeudi 28 novembre 2019



La Communauté d'Agglomération s'agrandit au 1^{er} Janvier 2020 pour compter 57 communes et près de 93 000 habitants après la fusion avec une partie de la Communauté de Communes du Pays Créçois.





Sites Internet à connaitre

Ayez le bon réflexe en consultant les sites liés à la Commune et à l'Intercommunalité.

Reuil en Brie:

https://www.reuil-en-brie.fr/

La charte graphique a été revue et les fonctionnalités enrichies dans le cadre de l'harmonisation des sites de l'Agglomération.

Communauté Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

https://www.coulommierspaysdebrie.fr/

Emploi en Pays de Brie:

https://emploi.coulommierspaysdebrie.fr/

Où sortir en Pays de Brie:

https://www.sortirenpaysdebrie.com/

Collecte des déchets : Calendrier de

collecte:

http://covaltri77.fr/

http://covaltri77.fr/?page_id=38

Traitement des déchets et déchèteries :

https://www.smitom-nord77.fr/

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
		101100 / 101130
09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Répo	ndeur	
09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
09h00) / 12h	10h00 / 11h30
	Répo 09h30 / 12h00 09h30 / 12h00	Répondeur 09h30 / 12h00 16h00 / 18h30

Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendezvous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé.

Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né!

Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs*).

Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1^{er} septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

Carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le

31 décembre 2013 à des personnes majeures. ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Attention: Les cartes d'identité sont désormais délivrées par la Mairie de La Ferté sous Jouarre et uniquement sur rendez-vous. Tél 01 60 22 25 63

Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante:

CPAM DE SEINE-ET-MARNE 77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale sur tous les documents que vous envoyez. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier au tarif en vigueur.

Règlement Restauration Scolaire par Internet

Vous pouvez désormais régler par Internet vos factures de restauration scolaire. Après création d'un compte (identifiant) et réception de votre mot de passe, il suffit de se connecter sur un lien pour effectuer le paiement. Le Secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous indiquer la procédure à suivre.

Centre Communal d'Action Sociale

C_C_A_S

Vous pouvez contacter le CCAS pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

Mesdames BITOUN, COUSIN-MAZUR et SADKOWSKI vous reçoivent en mairie sur rendez-vous et se déplacent à domicile si besoin. La discrétion est assurée.

Téléassistance 77: Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

AGENDA 2020

18 Janvier : Les vœux du Maire :

Venez nombreux à 11 heures au Foyer de l'Amitié. À l'issue des vœux, les jeunes diplômés Bac Général et Bac Pro de l'année se verront remettre un cadeau à condition de s'être fait connaître au secrétariat.de la Mairie.

15 et 22 Mars : Elections Municipales

26 Avril : Brocante de printemps :

Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires!

8 Mai : Cérémonie hommage.

N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

27 Juin : Fête de Reuil:

Comme chaque année, repas, char fleuri, défilé aux lampions, feu d'artifice et autres surprises ;

29 Septembre : Brocante d'automne :

11 Novembre:

Cérémonie de l'armistice

24 Novembre : Soirée Beaujolais :

Avec de la bonne humeur sans modération ! Le Comité des Fêtes vous espère nombreux aux manifestions et vous rappelle que vous serez les bienvenus si vous avez un peu de temps libre pour aider dans les préparatifs.

Décembre :

Noel de l'école à la salle des Fêtes de Luzancy. Marché de Noel organisé par D'Art D'Art.

Déchetterie de Saâcy sur Marne

Les déchetteries, dont la gestion est faite par le SMITOM Nord Seine et Marne à Monthyon, sont accessibles aux particuliers, administrations, associations et professionnels localisés sur son territoire dans les conditions prévues dans le cadre du règlement intérieur qui les régit.

<u>Conditions d'accès des particuliers en</u> déchèterie :

Tous les particuliers habitant une des communes situées sur le territoire du SMITOM peuvent se rendre dans toutes les déchèteries du syndicat, munis de leur carte d'accès, d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité.

<u>Conditions d'accès des professionnels en déchèteries :</u>

L'accès pour les professionnels aux déchèteries du SMITOM du Nord Seine et Marne est réservé prestataires de service ou non.

Pour vous procurer la carte d'accès aux déchetteries cliquez sur le lien ci-dessous "carte d'accès" et envoyer tous les documents demandés au SMITOM Nord, chemin de la Croix Gillet 77122 MONTHYON.

Pour de plus amples informations vous pouvez les contacter soit par :

aux entreprises artisanales, commerciales, industrielles et agricoles de **moins de 10 salariés** installées sur le périmètre du SMITOM du Nord Seine et Marne. Il s'agit d'un accès payant par le biais de bons d'accès à remettre au gardien de déchetterie.

<u>Conditions d'accès pour les collectivités en</u> déchèteries :

Les collectivités adhérentes directement ou par le biais d'une intercommunalité peuvent bénéficier des services des déchèteries. Depuis le 1er janvier 2013, ce service est payant dès le 1er mètre cube déposé.

<u>Conditions d'accès des associations en</u> déchèterie :

Les associations peuvent bénéficier des services des déchèteries, mais leurs conditions d'accès varient selon qu'elles soient considérées comme

- Mail: contact@smitom-nord77.fr
- Téléphone au 01.60.44.40.03

Site Internet SMITOM:

http://www.smitom-nord77.fr

Horaires de déchetterie de Saâcy sur Marne

Horaires d'hiver du 1er nov. au 29 février :

Lundi: 10h-12h et 14h-17h

Mardi : 14h-17h

Mercredi: 10h-12h et 14h-17h

Jeudi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h

Samedi: 9h-12h et 14h-17h

Dimanche: 9h-12h

Horaires d'été du 1er mars. au 31 octobre :

Lundi: 10h-12h et 14h-18h

Mardi : 14h-18h

Mercredi: 10h-12h et 14h-18h

Jeudi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h

Samedi: 9h-12h et 14h-18h

Dimanche: 9h-12h

RECENSEMENT 2020

Du 16 janvier au 15 février 2020, des agents recenseurs se rendront à votre domicile afin de vous informer sur les modalités du recensement. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget communal, mais aussi pour ajuster l'action publique aux besoins de la population. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. La saisie des données, par vous-même, sur Internet sera fortement encouragée, et ne vous prendra que quelques minutes.

Merci de réserver le meilleur accueil à nos trois agents recenseurs.

Collecte des déchets

Le SMICTOM de Coulommiers a changé de nom pour COVALTRI77. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet

http://covaltri77.fr/

Vous y trouverez conseils de tri, calendrier et toutes informations utiles.

IMPORTANT: Les jours de collecte sont modifiés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Poubelle Grise : Chaque Jeudi matin.

Poubelle Jaune: Chaque lundi semaine

<u>impaire</u> matin.

Poubelle Verte : Chaque mercredi d'avril à

novembre

PLU

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en Conseil Municipal le 21 juillet 2016 est consultable sur notre site Internet https://www.reuil-en-brie.fr/vos-services/urbanisme/plu/

Les permis de construire peuvent être consultés en Mairie aux heures d'ouverture habituelles (Nous vous conseillons vivement de prendre RV). Les documents ne peuvent être ni photographiés, ni photocopiés.

Cours D'ART D'ART

L'Association D'ART D'ART a repris les cours d'Art Floral et de Réfection des Sièges (tapisserie) au Foyer de l'Amitié depuis le mois d'octobre.

Pour tout renseignement : 06 83 98 52 86

Quelques règles

Déjections canines

La réglementation usuelle mentionne que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Pour la propreté de nos espaces et nos chaussures, utilisons donc de petits sacs adaptés.

Aboiements

Nous sommes régulièrement sollicités pour des conflits de voisinage provoqués par les aboiements incessants de nos amis les chiens. Le respect d'autrui passe par l'éducation du « cher compagnon ».

À cet égard, la règlementation est très claire. L'article de l'arrêté préfectoral N°00 DDASS 18 SE du 13 novembre 2000 relatif aux bruits de voisinage remplaçant l'article 100-4 du Règlement Sanitaire Départemental de Seine et Marne précise :

« Article 7 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les

animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».

À défaut le propriétaire s'expose à des poursuites et amendes. Alors, avant d'en arriver



à cette extrémité, nous demandons aux propriétaires de respecter les règles de civisme et de penser à la tranquillité du voisinage.

Borne à verre

Le tri des verres est désormais simplifié. Verres incolores et de couleur sont regroupés dans un seul et même container. Respectez le tri sélectif et ne jetez surtout pas vos verres dans la poubelle grise ou jaune. Soyons éco citoyens. Le container est implanté sur une plateforme dédiée à côté du cimetière. Les vitres et miroirs sont porter en déchèterie et ne doivent en aucun cas être déposés au pied du container.

Textiles - Vieux Habits

Un container de collecte est mis à votre disposition à côté du cimetière. Faites un geste citoyen en y déposant vos vêtements usagés qui connaitront une seconde vie.

Feux en plein air

Par <u>arrêté préfectoral</u> il est interdit de faire tout feu en plein air à toute heure, et en tout lieu dans le Département (même au fond des bois...), excepté pour un barbecue bien entendu.

La raison en est l'émission de particules fines, particulièrement importante pour les feux de bois ou de végétaux, puisqu'en lle de France, ces feux seraient responsables d'1/4 des particules fines émises dans l'atmosphère (autant que la circulation!) alors que bien moins d'1/4 de la population pratique ces feux, et que ceux-ci ne sont souvent qu'occasionnels (sauf chauffage au bois).

Les particules fines provoquent ou aggravent les pathologies respiratoires, y compris les cancers du poumon.

Il peut sembler assez incompréhensible à beaucoup de nos concitoyens qu'il soit interdit de faire du feu en plein air dans un environnement aussi campagnard, aéré et vert que le nôtre, mais nos particules fines peuvent s'envoler bien loin et polluer d'autres régions. Aussi nous leur demandons d'être vigilants à respecter cet arrêté et, plutôt que de les brûler, de faire enlever leurs déchets verts par la collecte organisée pendant toute la belle saison (bacs verts), ou encore de les composter pour en faire de l'humus.

Merci pour vos poumons et ceux de vos voisins même lointains

Déchets sauvages

Nous déplorons régulièrement des dépôts sauvages de toutes natures et nos agents doivent intervenir pour les enlever et les porter en déchèterie avec un cout parfois conséquent pour la commune. Ces actes sont fortement punissables selon l'auteur (particulier ou professionnel) et la nature du dépôt. En cas d'identification de l'auteur présumé, plainte est désormais déposée. N'hésitez pas à nous signaler tout acte de dépôt sauvage.

Deux exemples de « généreux donateurs »





Taille et élagage

Nous rappelons à tous les Reuillois que les végétaux poussant sur leur terrain doivent impérativement s'arrêter aux <u>limites de celui-ci.</u> PAS DE BRANCHES CHEZ LE VOISIN OU SUR L'ESPACE PUBLIC, et, autant que possible, pas de racines ou de végétaux s'y introduisant subrepticement.

Les arbustes n'excédant pas 2m de hauteur peuvent être plantés jusqu'à la limite de propriété (à condition d'être taillés régulièrement, (normalement en MAI et FIN SEPTEMBRE); les arbres dépassant 2m de hauteur doivent être plantés au minimum à 2m de la limite (et être élagués régulièrement)

MERCI DE VOTRE VIGILANCE.

NOS TRAVAUX

Le travail n'a pas manqué en 2019, en voici un résumé non exhaustif

- Gros chantier de l'année, la remise en état de la rue Gambetta a nécessité en amont, le remplacement du busage du ru et la pose d'une grille de protection pour éviter l'obstruction de la canalisation par des matériaux entrainés du flanc boisé de la colline par les pluies parfois très importantes. Ce traitement était un préalable à la rénovation de la rue. Par ailleurs, un diagnostic du busage de la rue réalisé par caméra a révélé plusieurs cassures entrainant un remplacement complet des tuyaux.
- Autre chantier, la lutte contre la vitesse excessive constatée rue du 8 Mai 1945 avec l'installation de 2 écluses sous contrôle de l'ARD (Agence Routière Départementale). Une première phase d'observation après mise en service a mis en évidence le besoin de procéder à quelques travaux complémentaires pour répondre aux préconisations de l'ARD.
- Remplacement d'une nouvelle tranche de luminaires ;
- Fleurissement des massifs du village ;
- Reprise rue de Rohan;
- Élagages des arbres sur la place du Foyer de l'Amitié et sur le plateau sportif;

• Réalisation d'une 3ème tranche de remise en état du mur du vieux cimetière et la suppression d'un petit bâtiment très dégradé et devenu sans utilité ;

 Mise aux normes des sanitaires du Foyer. Nous rappelons à ce sujet, que la commune a entrepris un programme de mise aux normes sous contrôle préfectoral, plan pour lequel la commune a sollicité une nouvelle demande de subvention lors du dernier conseil municipal;

Reprise des écoulement eaux sales du Foyer ;

























FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Fête de la saint Jean

Ce rendez-vous estival traditionnel et incontournable, a vu une nouvelle fois, décoration du char par les enfants, sonneurs, verre de l'amitié, repas (pour ceux qui souhaitent s'inscrire), défilé dans le village, feu d'artifice puis « mise à feu » du pantin. Tout un programme. À voir les reuillois présents, cette

fête est appréciée.







Spectacles

La chorale de l'Amicale Laïque s'est produite en concert avec la chorale de Pavant « Côté Chœur », et le « Chœur des Morins », à l'église de Reuil en Brie. Un moment que l'on a fort apprécié par la qualité et la diversité des chansons interprétées.

Après les chorales, ce fut au tour de l'Ecole de Musique du Pays Fertois de nous offrir la comédie musicale Le Soldat Rose. Tous nos bravos à ces jeunes talents.







Course cycliste

Le dynamique Club SCJC 77 a renouvelé l'organisation de cette course réputée pour sa difficulté et où les coureurs les plus valeureux escaladent la côte du Tillet à 7 reprises.

Merci à tous les bénévoles qui assurent la sécurité des coureurs tout au long du parcours.





Brocantes

Si dame météo n'a pas été clémente en avril, elle s'est bien rattrapée en septembre où le service de petite restauration connut une très belle fréquentation, signes de nombreux visiteurs.

La restauration rapide n'a guère chômé!





Soirée Beaujolais

À chaque année sa nouvelle cuvée à consommer avec modération, bonne humeur et convivialité à partager toute une soirée comme en ce 23 novembre 2019 avec poulet basquais et gratin de légumes

au menu





INSOLITE

Rencontre écologique



Les sangliers ont faim!



INCIVISME

Dégradation de la boite à livres, jets de bouteilles et canettes, décharges sauvages, manœuvres intempestives endommageant les biens publics et ce ne sont là que quelques exemples qui coutent cher au contribuable en nettoyage et réparations.









Voitures ventouse

Nous avons remarqué la présence de plusieurs véhicules ventouse en différents lieux de la commune. Un véhicule ventouse est un véhicule identifiable qui stationne sur le domaine public à la même place depuis plus de 7 jours. Il peut être ou ne pas être en stationnement dangereux ou gênant. Les propriétaires seront contactés par la Commune qui entamera la procédure idoine en cas de non-réaction de leur part. Nous comptons donc sur le civisme



de chacune et chacun pour éviter d'en arriver à cette extrémité.

SÉCURITÉ POUR TOUS

Chaque année, plus de 1000 personnes meurent, et trois fois plus sont gravement blessées, dans un accident de la route impliquant un conducteur positif à l'alcool. A l'approche des festivités de fin d'année, ne laissons pas nos proches reprendre le volant lorsqu'ils ont bu : "quand on tient à quelqu'un, on le retient."



Comment se mesure l'alcoolémie ?

L'alcoolémie, c'est la quantité d'alcool qui passe dans le sang, après absorption, et qui altère le comportement. Elle est exprimée en grammes d'alcool par litre de sang. Le taux maximal légal d'alcool autorisé au volant est de 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré évalué en mesurant le taux d'alcool dans l'air expiré avec un alcootest ou un éthylomètre). L'alcoolémie ne dépend pas seulement de la quantité d'alcool consommée, mais dépend aussi du poids de la personne, du sexe, du temps entre deux verres et si la personne est à jeun ou pas.

Comment s'élimine l'alcool de l'organisme ?

L'alcoolémie maximum est atteinte au bout d'une heure environ si la boisson est prise au cours d'un repas, une demi-heure si on est à jeun. L'élimination de l'alcool est ensuite beaucoup plus longue : il faut environ 1 heure pour éliminer 1 verre, 2 heures pour 2 verres, etc. Ainsi, quand on boit une ½ bouteille de vin au cours d'un repas, on n'élimine cet alcool qu'au bout de 4 heures. Il ne faut surtout pas prendre le volant avant ce délai.

Contre les idées reçues :

Ce n'est pas parce que l'on a l'habitude de boire, que l'on tient mieux l'alcool. Pour dessoûler, cela ne sert à rien de prendre un grand café noir, de prendre une douche froide ou de sortir prendre l'air. Il faudra plusieurs heures avant d'éliminer tout l'alcool que l'on a consommé.

Avant la soirée : prévoyez le retour !

Si vous devez conduire, il est recommandé de ne pas boire ou de confier le volant à un proche qui n'a pas bu.

À la fin de la soirée : adoptez un comportement responsable !

Que ce soit vos amis, votre famille, vos collègues. retenez celui ou celle qui a bu pour l'empêcher vraiment - de reprendre le volant : enlevez-lui ses clés de voiture, reconduisez-le, jouez sur la corde sensible de l'amitié, évitez de proposer de l'alcool à celui qui vous parait avoir suffisamment bu, proposez-lui d'être raccompagné, un taxi, etc. La Sécurité routière renouvelle, à la télévision, sa campagne de prévention pour une prise de conscience collective, en s'adressant l'entourage de celui qui a bu et qui veut reprendre le volant : « Quand on tient à quelqu'un, on le retient ».

Un verre d'alcool, c'est quoi, ça fait quoi?

Une unité d'alcool correspond à un verre de vin de 10 cl ou un verre de porto de 6 cl ou une coupe de champagne de 10 cl, ou un demi de bière de 25 cl.

Pour savoir la quantité d'alcool que l'on boit, on additionne les unités d'alcool. Par exemple : 2 apéritifs + 3 verres de vin = 5 unités d'alcool. Une unité d'alcool fait grimper l'alcoolémie de 0,25 g par litre de sang. Dès le premier verre, l'alcool : - désinhibe le conducteur et l'amène à sous évaluer les risques et à surestimer ses capacités, - altère sa vision, -diminue sa vigilance et la résistance à la fatigue et la coordination des mouvements.

AU DELA DE 2 VERRES VOUS ETES SUSCEPTIBLE D'ETRE CONTROLE POSITIF, ET VOUS COMMENCEZ A FAIRE COURIR DES RISQUES A VOUS MEME, A VOS PASSAGERS, ET SURTOUT AUX AUTRES USAGERS DE LA ROUTE QUI N'ONT RIEN DEMANDE.





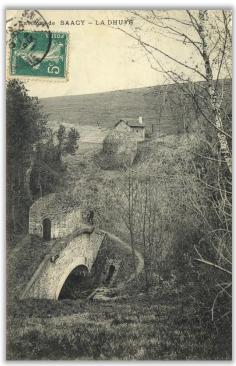
La Dhuis et Reuil en Brie

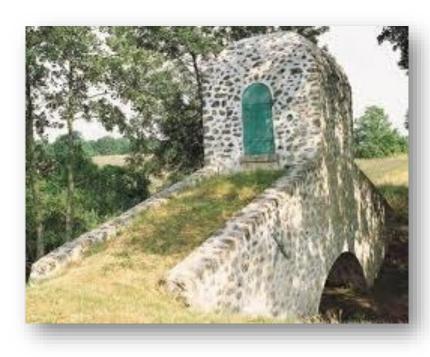
La Dhuis (ou Dhuys) est un ouvrage souterrain (on parle d'aqueduc) construit entre 1861 et 1863 sous le règne de Napoléon III pour alimenter Paris en eau. Sa longueur est de 130 kilomètres. Le captage de l'eau se fait à Pargny la Dhuys petit village de l'Aisne situé à moins de 40 kilomètres de Reuil en Brie. La rivière La Dhuis (ou Dhuys) longue de 21 kilomètres alimente le captage.

Toujours en activité, l'aqueduc qui traverse 59 communes, alimente aujourd'hui principalement le parc Disney Land. Un ingénieux système de siphons permet de franchir vallées et rivières.

Notre commune a la chance de voir traverser cet ouvrage sous la forme d'un large chemin sous lequel passe la canalisation d'eau. L'ouvrage arrivant de Saâcy sur Marne, monte sur plateau en passant sous la Charbonnière puis traverse la plaine des Poupelins avant de rejoindre Courcelles sous Jouarre où il traverse le Petit Morin. Nombre de randonneurs avertis arpentent la Dhuis. Partir de Saacy et monter aux Poupelins est un exercice vivifiant. Les plus aguerris pourront ensuite gagner Courcelles et revenir à Reuil par Les Bondons ou Tarterel!









Bien vivre à Reuil en Brie

Directeur de la publication : Patrick ROMANOW Commission Informations et Communication :

Président : Lucien DUBOIS

Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER

Bulletin d'informations Municipales Impression : Mairie de Reuil en Brie

MAIL: mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr